

## Madagascar

### Question

Madagascar pourrait-il expliquer comment l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi portant institution de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme en juin 2014 contribuera à un système de protection des droits de la personne plus effectif et moins politisé?

### Recommandations

Le Canada recommande à Madagascar de:

1. Prendre des mesures concrètes pour éliminer les mariages d'enfants, précoces et forcés qui demeurent répandus dans plusieurs communautés. Ces mesures nécessitent de nouvelles protections constitutionnelles et législatives, ainsi que des engagements dans l'éducation et la santé des jeunes filles, dans leur protection contre la violence, dans les services de protection de l'enfance qui tiennent compte des sexospécificités, ainsi que dans l'habilitation économique des femmes.
2. Renforcer la protection juridique offerte aux femmes malgaches contre la violence, y compris en criminalisant le viol conjugal.
3. Lever les restrictions imposées à la capacité des journalistes de critiquer librement le gouvernement sans crainte de représailles, en modernisant la loi sur la Communication de 1990 et la Commission Spéciale à la Communication Audiovisuelle (CSCA).

### Observations (si le temps le permet)

Le Canada félicite la population et les autorités malgaches pour la tenue paisible des élections présidentielles et législatives de décembre 2013, et salue l'amélioration de la situation des droits de la personne à Madagascar.

Ms. Leigh McCumber